

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 11 SEPTEMBRE DE L'AN 2023, À 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 11 septembre de l'an 2023, à 19 h 30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 21 août 2023
4. **Législation**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 2023-261 modifiant l'annexe A du règlement 2022-245 décrétant une dépense de 5 000 000 \$ et un emprunt de 5 000 000 \$ pour la réfection de divers rues et rangs
 - 4.2 Adoption du règlement numéro 2023-262 relativement à un emprunt et une dépense de 1 219 000 \$ pour la réfection de la Maison de la Culture
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Ours
 - 5.4 Ressources humaines - Travaux publics - Embauche
 - 5.5 Programme de revitalisation - Approbation de déboursés
 - 5.6 Procès-verbal de correction - Dépôt
6. **Sécurité publique**
 - 6.1 Besoin en formation SSI 2024 - Approbation
 - 6.2 Offre de services professionnels - Ingénierie mécanique et électrique - Approbation

- 6.3 Croix-Rouge Canadienne - Entente de services aux personnes sinistrées - Approbation
- 7. **Transport routier**
 - 7.1 Avenue St-Ours - Surveillance de chantier - Approbation
 - 7.2 Avenue St-Ours - Surveillance bureau (ingénierie) - Approbation
 - 7.3 Avenue St-Ours - Laboratoire - Approbation
 - 7.4 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
 - 7.5 Projet-pilote - Crédit-bail - tracteur pour déneigement - Approbation
 - 7.6 Plans et devis - Rue de la Traverse et Dansereau - Octroi de mandat
 - 7.7 Droit de passage 2024 - L'Enfer des patriotes - Approbation
 - 7.8 Déneigement - acquisition d'équipements divers - approbation
- 8. **Hygiène du milieu**
- 9. **Santé & bien-être**
- 10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Demande de dérogation mineure - 2023-06
 - 10.2 Dossier de nuisance - Transfert à la cour municipale
 - 10.3 Entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole
- 11. **Loisirs & culture**
 - 11.1 Gym communautaire - ajout de panneaux de contrôle au système d'alarme
 - 11.2 Décompte progressif no 7 - Pavillon Multifonctionnel - approbation
- 12. **Correspondances**
 - 12.1 Correspondances
- 13. **Période de questions**
- 14. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Six (6) personnes étaient présentes.

2023-09-1671

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-1672

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AOÛT 2023

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

2023-09-1673

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-261 MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2022-245 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 5 000 000\$ ET UN EMPRUNT DE 5 000 000\$ POUR LA RÉFECTION DE DIVERS RUES ET RANGS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 21 août 2023 par madame la conseillère Lise Couture et que le projet de règlement fut déposé à la même séance et adopté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-261 modifiant l'annexe A du règlement 2022-245.

2023-09-1674

**4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-262
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
1 219 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA MAISON DE LA
CULTURE**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 21 août 2023 par madame la conseillère Sophie Poirier et que le projet de règlement fut déposé à la même séance et adopté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 2023-262 relativement à un emprunt et une dépense de 1 219 000 \$ pour la réfection de la Maison de la Culture.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

2023-09-1675

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 11 septembre 2023 pour la somme totale de 632 836,58 \$ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
au 11 septembre 2023		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	- \$	- \$
Gestion financière & administrative	2 112,69 \$	- \$
Évaluation	40,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	48,09 \$	- \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	11 320,75 \$	- \$
Sécurité civile	1 413,97 \$	- \$

Transport routier		
Voirie municipale	7 246,08 \$	- \$
Circulation	27,04 \$	- \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	10 641,00 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	6,19 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	11 638,82 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	3 285,54 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	1 354,54 \$	- \$
Matières résiduelles	15 374,66 \$	- \$
Santé & bien-être		
Aide communautaire	193,75 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	1 248,79 \$	- \$
Loisirs et culture		
Rmboursement de cours	90,00 \$	- \$
Administration & activités récréatives	25 839,70 \$	- \$
Camp de jour	1 080,03 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	110,56 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	198,00 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	1 290,70 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 081,28 \$	- \$
Activités culturelles - Patrimoine	371,23 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	638,07 \$	- \$
Petite caisse - Loisirs	1 000,00 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	21 025,32 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	384 144,36 \$	33 825,93 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	34 427,34 \$	- \$
Salaires nets	45 812,71 \$	- \$
TPS à recevoir	6 382,98 \$	1 610,95 \$
TVQ à recevoir	6 348,58 \$	1 606,93 \$
TOTAL DES DÉPENSES	595 792,77 \$	37 043,81 \$

2023-09-1676

5.3. POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA VILLE DE SAINT-OURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au *Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* ;

CONSIDÉRANT QUE pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Ours;

QUE le comité formé en la résolution 2022-10-1350 soit dissout.

2023-09-1677

5.4. RESSOURCES HUMAINES - TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu aucune soumission pour le déneigement des trottoirs et stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que la Ville prenne en charge le déneigement de ses installations;

CONSIDÉRANT l'entretien d'embauche du 24 août et l'acceptation des conditions par M. Jean-René Dorais;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Jean-René Dorais aux travaux publics selon les conditions établies.

2023-09-1678

5.5. PROGRAMME DE REVITALISATION - APPROBATION DE DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2022-234 visant l'instauration d'un programme de revitalisation et octroyant des subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 3282 08 6467 est éligible car il a respecté toutes les modalités requises pour obtenir le remboursement tel que prévu au programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

Il est résolu que le Conseil autorise le remboursement de la taxe foncière pour l'année 1 et 2 (2022 et 2023) pour un total de 3 493.13 \$.

5.6. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - DÉPÔT

La directrice générale dépose un procès-verbal de correction de la résolution numéro 2023-08-1642, adoptée lors de la séance du 21 août 2023;

L'objet de cette modification est le numéro de lot, suite à un lotissement.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-09-1679

6.1. BESOIN EN FORMATION SSI 2024 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours prévoit la formation de pompiers pour l'année 2023-2024 selon la liste jointe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pierre-De Saurel en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et

Que le conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Pierre-De Saurel.

2023-09-1680

6.2. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE - APPROBATION

CONSIDÉRANT les besoins en ingénierie mécanique et électrique pour les plans et devis d'une future caserne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Louis Bédard, ingénieur pour la firme EXP;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil accepte l'offre de service de EXP, numéro 999-23010749-PP, au montant de 59 000 \$ plus taxes applicables.

2023-09-1681

6.3. CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge Canadienne vient à échéance à la fin novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de la renouveler selon l'offre du 29 août 2023, au montant de 356 \$ pour la période de décembre 2023 à novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le maire, M. Sylvain Dupuis, ainsi que la directrice générale, Mme Pascale Dalcourt, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de services de la Croix-Rouge Canadienne.

7. TRANSPORT ROUTIER

2023-09-1682

7.1. AVENUE ST-OURS - SURVEILLANCE DE CHANTIER - APPROBATION

M. Robert Vallée se retire pour les 3 prochains points déclarant son intérêt.

CONSIDÉRANT les travaux sur l'Avenue Saint-Ours d'une durée minimale de 10 semaines;

CONSIDÉRANT l'offre de service de LD Services et consultants du 28 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire la surveillance des travaux au chantier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER l'offre de service de LD services et consultants, tel que soumis.

2023-09-1683

7.2. AVENUE ST-OURS - SURVEILLANCE BUREAU (INGÉNIERIE) - APPROBATION

CONSIDÉRANT les travaux sur l'Avenue Saint-Ours pour une durée minimale de 10 semaines;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Dave Williams, ingénieur en date du 23 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire la surveillance des travaux en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER l'offre de services de Dave Williams, tel que soumis.

2023-09-1684

7.3. AVENUE ST-OURS - LABORATOIRE - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la période des travaux sur l'Avenue Saint-Ours;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil mandate la firme Solmatech Inc pour le laboratoire.

M. Robert Vallée reprend son siège.

2023-09-1685

7.4. RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à notre député provincial M. Jean-Bernard Émond, notre député fédéral M. Louis Plamondon, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-1686

7.5. PROJET-PILOTE - CRÉDIT-BAIL - TRACTEUR POUR DÉNEIGEMENT - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à un projet-pilote pour la prise en charge du déneigement des trottoirs et stationnements;

CONSIDÉRANT les besoins en équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un tracteur pour le projet-pilote est l'option retenue par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la location de 60 mois, incluant les taxes, est en-deçà du seuil d'appel d'offres publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, en vertu de son règlement de gestion contractuelle, en autoriser la location de gré à gré;

CONSIDÉRANT les avantages en lien avec le service de réparation et dépannage à proximité de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville le bail de location d'un tracteur pour le déneigement des installations de la Ville auprès de Claude Joyal inc.

2023-09-1687

7.6. PLANS ET DEVIS - RUE DE LA TRAVERSE ET DANSEREAU - OCTROI DE MANDAT

M. Sylvain Dupuis se retire pour le point suivant et M. Luc Bertrand préside.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection des rues de la Traverse et Dansereau;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire préparer les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par LB-INFRA-Conseils Inc reçue le 6 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER l'offre de service professionnels de LB-INFRA Conseils Inc au montant de 41 000 \$ plus taxes applicables.

M. Sylvain Dupuis reprend son siège.

2023-09-1688

7.7. DROIT DE PASSAGE 2024 - L'ENFER DES PATRIOTES - APPROBATION

CONSIDÉRANT la demande de l'Enfer des Patriotes pour un droit de passage sur notre territoire les 18 et 19 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE, selon les règlements en vigueur au Ministère des Transports du Québec, il est essentiel d'obtenir l'autorisation des municipalités traversées ou visitées lors d'un événement cycliste;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le passage de l'Enfer des Patriotes le samedi, 18 mai 2024
et le dimanche, 19 mai 2024 selon le trajet et documents fournis.

2023-09-1689

**7.8. DÉNEIGEMENT - ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DIVERS -
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au déneigement de ses
stationnements et ses trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville effectue un projet-pilote par la location
d'un tracteur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir l'équipement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste d'équipements à acquérir, au montant de 37 350 \$ plus
taxes applicables.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-09-1690

10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 2023-06

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a été déposée le 28 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire implanter une résidence de type
unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question a une superficie de 1 763.3 mètres
carrés;

CONSIDÉRANT QUE la façade du lot en question 26.52 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le lot est rectiligne;

CONSIDÉRANT QUE le lot à l'étude doit respecter 2 marges avant (principal
et secondaire);

CONSIDÉRANT QUE la marge avant est de 12 mètres dans la zone V-4;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la résidence est impossible sans être non conforme;

CONSIDÉRANT QUE la façade de la résidence sera vers la rue des Goélands;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte sur la marge avant et arrière;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant projetée est de 6.50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière projetée est de 6.56 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation sera de 5.50 mètres (marge avant) et de 0.44 mètre (marge arrière)

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro 2023-06.

2023-09-1691

10.2. DOSSIER DE NUISANCE - TRANSFERT À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'urbaniste Éric Salois;

CONSIDÉRANT le refus d'obtempérer du propriétaire suite aux deux avis d'infraction;

CONSIDÉRANT le règlement d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le Maire Sylvain Dupuis
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER M. Éric Salois à présenter le dossier, concernant le lot 3 732 467, à la cour municipale afin d'obtenir une ordonnance dans ce dossier.

2023-09-1692

10.3. ENTENTE POUR L'APPLICATION ET L'ANALYSE DES DOSSIERS RELATIFS AUX NORMES D'IMPLANTATION DES USAGES AUTORISÉS EN ZONE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel a intégré à son schéma d'aménagement et de développement les dispositions du RCI relatives aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités concernées ont dû adopter un règlement de concordance au contenu du schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités sont donc maintenant responsables de l'application des normes et des dispositions;

CONSIDÉRANT QUE ces normes et dispositions découlent d'une directive gouvernementale et que les demandes de permis ne sont généralement pas nombreuses;

CONSIDÉRANT la pertinence d'offrir aux municipalités l'expérience et les compétences en cette matière de la personne qui assume, à la MRC, depuis leur entrée en vigueur, l'application de ces normes;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur régional de la MRC a l'expertise requise pour appuyer les municipalités dans cette application;

CONSIDÉRANT le désir des municipalités de continuer de se prévaloir de cette expertise dans l'analyse des dossiers relatifs aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'accord pour que son inspecteur régional poursuive ce travail et accompagne les municipalités dans l'analyse de tels dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente à ce sujet pour, entre autres, assurer une application la plus uniforme possible des dispositions réglementaires applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le maire, M. Sylvain Dupuis ainsi que la directrice générale, Mme Pascale Dalcourt, à signer pour et au nom de la Ville l'Entente pour l'application et l'analyse des dossiers relatifs aux normes d'implantation des usages autorisés en zone agricole de la MRC Pierre-De Saurel.

11. LOISIRS & CULTURE

2023-09-1693

11.1. GYM COMMUNAUTAIRE - AJOUT AU SYSTÈME

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-1595 octroyant le contrat des systèmes au gym communautaire à Espace Branché;

CONSIDÉRANT les besoins en sécurité pour l'ouverture du nouveau gym;

CONSIDÉRANT la soumission SOUM23-000008;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense pour l'ajout de deux panneaux de contrôle au système d'alarme au centre récréatif Richard-Gosselin par Espace Branché, au montant de 1 387.64 \$ incluant les taxes.

2023-09-1694

**11.2. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 7 - PAVILLON
MULTIFONCTIONNEL - APPROBATION**

CONSIDÉRANT le décompte progressif no 7 fourni par Pincor Ltée pour les travaux du pavillon multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean Paré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé, soit de 78 801.50 \$ plus taxes applicables.

12. CORRESPONDANCES

12.1. CORRESPONDANCES

Dépôt des lettres d'octroi de subvention dans le cadre du PAA-CE et du PAA-ES;
Approbation de la programmation de la TECQ version 4;
Rapport annuel de la Table de concertation régionale de la Montérégie

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-1695

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.